

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**REHABILITATION DU PLATEAU MULTISPORT DE SPORTICA
LOT 5 – MENUISERIES BOIS – PANNEAUX BOIS - AGENCEMENT
ACTE MODIFICATIF 1 : SOCIETE MENUISERIE PYNTHE**

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **2313** du Budget,

Vu la décision municipale n°**2022/169** en date du **26 septembre 2022** relative au marché de réhabilitation du plateau multisports de Sportica avec la société **MENUISERIE PYNTHE**,

Considérant les modifications apportées aux prestations initiales,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'acte modificatif n°**1** du lot **5** au marché de réhabilitation du plateau multisports de Sportica afin de prendre en considération les travaux suivants :

- Suppression d'une surface de 101 m2 de panneaux d'habillage bois
- Remplacement des panneaux en bouleau par des panneaux en épicéa suite à un problème d'approvisionnement en bouleau
- Ajout d'un vernis sur les panneaux d'habillage bois
- Obligation d'ajout d'une porte au local électrique et d'un ferme-porte selon la réglementation incendie
- Suppression du montage d'une cloison provisoire au dojo
- Ajout d'un habillage des poteaux briques dégradés constaté lors de la dépose des menuiseries existantes
- Suppression des locaux de stockage sous-rampants suite à une erreur de chiffrage de la société dans le marché initial.

Compte tenu des travaux supplémentaires et du délai pour la relance du lot « Electricité » et la reprise des lots « Etanchéité – chape – carrelage » et « Peinture – revêtements muraux » suite aux liquidations judiciaires, le délai d'exécution est prolongé jusqu'au **29 mars 2024** inclus.

Article 2 : L'acte modificatif entraîne une moins-value de **- 4,19 %** du contrat, ce qui porte le montant du marché de **479 502,39 € HT** à **459 424,22 € HT**. Le montant de l'acte modificatif est de **- 20 078,17 € HT**.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article **2313** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/ 143

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**REHABILITATION DU PLATEAU MULTISPORT DE SPORTICA
LOT 5 – MENUISERIES BOIS – PANNEAUX BOIS - AGENCEMENT
ACTE MODIFICATIF 1 : SOCIETE MENUISERIE PYNTHE**

1.1 - Marchés Publics

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **2 8 NOV. 2023**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **2 8 NOV. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **2 8 NOV. 2023**